

**Attaques simultanées contre les FAMA, Barkhane et Takuba :
Iyad Ag Ghaly veut-il à venger la mort du colonel Ba Ag Moussa ?**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 02 DÉCEMBRE 2020

741

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**Mise en
place
du CNT**

**Pourquoi la CMAS
ne peut y siéger**



Transition malienne : Le soutien international se met en place



Grèves illimitées : Les administrateurs civils persistent et signent !



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une	Mise en place du CNT : Pourquoi la CMAS ne peut y siéger	P.4
Brèves	Grogne sociale : Grève du syndicat national de la santé	P.10
	Côte d'Ivoire : Le RHDP se met en ordre de marche pour les législatives	P.10
	Descente de Police du 3 ^e Arrondissement à Bagdadji : 18 personnes interpellées, une grande quantité de stupéfiants et de produits pharmaceutiques prohibés saisie	P.11
	Solidarité : L'ancien PM Boubou Cissé fait un don de 2 tonnes de vivres aux familles des victimes des 10, 11 et 12 juillet 2020	P.11
	Mali : Aqmi vise des objectifs militaires de Barkhane à Kidal, Gao et Ménaka	P.12
	Rwanda : « J'ai été kidnappé », affirme l'opposant Paul Rusesabagina lors d'une audience à Kigali	P.12
Actualité	Congrès AMPP : Les professionnels de santé ont revisité les textes !	P.18
	Semaine nationale de l'étudiant et de l'entrepreneur : Un salon pour inviter les jeunes à prendre des initiatives	P.19
	Production semencière : Sasakawa équipe les agents et producteurs en smartphones	P.20
	Grèves illimitées : Les administrateurs civils persistent et signent !	P.21
	Attaques simultanées contre les FAMa, Barkhane et Takuba : Iyad Ag Ghaly veut-il à venger la mort du colonel Ba Ag Moussa ?	P.22
Politique	Mali : Les autorités de la transition auraient-elles la mémoire courte ?	P.23
	Transition militaire : Attention, le Mali va droit dans le mur !	P.24
	Transition malienne : Le soutien international se met en place	P.26
Culture & société	Littérature malienne : Serges Cyrille Kooko, lauréat du prix Maurice Koné la différence 2020	P.29
International	Crise politique en Côte d'Ivoire : La jeunesse d'opposition monte au créneau	P.30
	Burkina Faso : Le parti du président Kaboré n'obtient pas la majorité législative	P.31
Sport	Tournoi UFOA A U20 : La Gambie brise le rêve du Sénégal	P.32

P.11



P.19



P.24



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Mise en place du CNT : Pourquoi la CMAS ne peut y siéger

Depuis quelques temps, Issa Kaou N'Djim, le « coordinateur général de la CMAS et porte-parole de l'imam Mahmoud Dicko », titres qu'il exhibe comme un trophée de guerre, se livre à un vaudeville permanent sur les réseaux sociaux. À l'image d'un cabri, qui « saute sur sa chaise en criant CNT – CNSP », il tire sur tout ce qui bouge, principalement sur ses anciens alliés du M5-RFP et des membres de son Comité stratégique. « Bien sûr cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien » comme l'a si bien dit le célèbre homme d'Etat français Charles de Gaulle

dans des circonstances qui, bien évidemment n'ont rien à voir avec le cirque de N'Djim. D'ailleurs ses clowneries lui créent de plus en plus de problèmes ainsi l'atteste la tentative d'agression dont il fait l'objet de la part des militants de la CMAS de la cité des balazans. Le plus étonnant est que malgré le dédain et le mépris que manifestent à son égard ceux qu'il attaque, Issa Kaou N'Djim ne désarme pas. Il est vrai que beaucoup pensent et disent qu'il a sérieusement besoin d'une nouvelle consultation psychiatrique. En attendant qu'il se décide à y procéder, son profil psycholo-

gique peut susciter beaucoup d'intérêt tant l'homme, volubile, surexcité par n'importe quel micro tendu ou caméra allumée excelle dans les excès, les incohérences, les références historiques erronées. Critiquant ceux qui ont osé le taxer d'analphabète et de gestionnaire de toilettes au grand marché de Bamako, il n'a pas hésité à se comparer au président Ahmed Sékou Touré de la Guinée, au Premier ministre français Pierre Bérégovoy et même à ...Nelson Mandela. A secours, le psychiatre !

Mais, Issa Kaou N'djim a aussi des moments de grande lucidité et n'est jamais très loin de ses intérêts politiques ou sonnants et rébuschants. Sa frénésie actuelle procède de ce qui devenu une fixation chez lui : être au CNT et accessoirement y envoyer le maximum de ses affidés. Pour lui, atteindre cet objectif passe par les bonnes grâces de Kati dont il s'est érigé en défenseur. Seulement voilà : « mieux vaut avoir un sot comme adversaire que comme ami » enseigne la sagesse populaire. Issa K. N'Djim, avec son bâton d'aveugle qui tape sur tout met, au minimum, mal à l'aise les autorités de la transition.

En effet celles-ci n'ont aujourd'hui ni besoin, ni intérêt à voir s'exacerber les conflits sociaux auxquels elles font difficilement face. Pour ces autorités l'heure est à la recherche d'une salutaire accalmie. C'est ce moment que choisit le porte-parole de l'imam Dicko pour s'attaquer frontalement mais surtout maladroitement à l'Union nationale des Travailleurs du Mali (UNTM). Dans son zèle, il n'a pas hésité à remettre en cause le droit de grève, qu'il faudrait selon ses dires, suspendre pendant la transition. Et pour faire exemple et preuve de fermeté, il invite le président de la transition Bah N'Daw à licencier tous les grévistes. L'UNTM, à travers un de ses cadres n'a pas manqué de le recadrer et il réfléchira sans doute à deux fois avant de s'y reprendre.

Mais la vraie question, « l'os de la parole » des agitations de I.K. N'Djim portent sur le point de savoir par quel canal il pourrait accéder au Conseil National de Transition dont la clé de répartition et les entités éligibles sont fixés dans un décret qui n'est pas modulable à souhait. Ce sont les entités listées qui, seules, peuvent envoyer des représentants au CNT. Il s'agit des Forces de Défense et de Sécurité, du Mouvement du 5 juin (M5-RFP), des partis et regroupements politiques, des Organisations de la Société civile, des groupements de



femmes, des groupements des jeunes, des Mouvements signataires de l'Accord pour la Paix, des Mouvements de l'Inclusivité, des organisations de défense des droits de l'homme, des personnes vivant avec un handicap, des maliens établis à l'extérieur, des centrales syndicales, des syndicats libres et autonomes, des ordres professionnels, des confessions religieuses, des autorités traditionnelles, des chambres consulaires, des faïtières de la presse et des faïtières des Arts et de la Cul-

ture. Dans laquelle de ces cases peut-on loger la CMAS ? En scrutant soigneusement le décret, le CMAS, de façon hypothétique ne peut avoir que trois portes d'entrée. La première pourrait être celle du M5-RFP que la CMAS a publiquement quittée. Officiellement et de notoriété publique, elle n'est plus membre de ce mouvement et ne peut, par conséquent prétendre siéger en son nom au CNT. Il s'y ajoute que dans une déclaration

datée du 11 novembre dernier, le M5-RFP « **qui refuse de servir de faire-valoir à un régime militaire déguisé, a unanimement décidé de ne pas participer au Conseil National de Transition (CNT) dans le format proposé. Par conséquent le M5-RFP dénie à quiconque d'y participer en son nom et met en garde les autorités de la Transition contre toute manipulation visant à associer son nom à cette mascarade.** ». Voilà qui est clair. Les autorités de la





transition oseront-elles, dans un tel contexte accepter des envoyés de la CMAS au nom du M5-RFP ? Ce serait alors un casus belli et l'ouverture d'hostilités frontales entre « les deux légitimités de la transition. »

La deuxième porte d'entrée de la CMAS au CNT pourrait être vue du côté des organisations de la société civile. Là aussi, elle risque de trouver portes closes dès lors qu'elle se définit elle-même comme une association politico-religieuse c'est dire une sorte de chauve-souris.

Au surplus ce sont le Forum des Organisations de la société civile et le Conseil National de la Société Civile qui risquent d'avoir la haute main sur les désignations de cette entité. Qui ne feront aucun cadeau à la CMAS.

Reste une dernière bouée de sauvetage du côté des organisations confessionnelles qui disposent en tout et pour tout de trois sièges au CNT dont deux attribués aux catholiques et aux protestants et le dernier à la communauté musulmane. Quelle chance pourrait avoir la CMAS d'être choisie à ce niveau ? Aucune bien évi-

demment.

Au regard de toutes ces difficultés, l'extraordinaire frénésie de Issa Kaou N'Djim s'explique donc. Car pour surmonter toutes ces difficultés une seule possibilité reste : rentrer au CNT par effraction avec le bienveillant soutien de Kati qui violerait alors allègrement la loi.

Mais à quel prix ?

■ **Moctar Sow**

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

74 MALIKILÉ
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Ammy Baba Cisse

Abdourahamane Toure
Au nom de la transparence, publiez la liste des candidats au CNT avant la désignation des membres. Cela mettra un bémol à l'opacité des sons.



Je ne suis candidat à rien tant que les choses ne sont pas claires chez Issiaka Malien Lamda

Jeune Afrique

Déléguée Air France pour le Bénin et le Togo, Christine Quantin s'est à nouveau brouillée avec les autorités des pays dont elle a la charge. Après qu'un conflit l'a opposée aux Béninois en 2018, elle vient de se fâcher avec les autorités togolaises.



Ancienne porte-parole du candidat Agbéyomé Kodjo à la présidentielle, Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson a été arrêtée à son domicile le 28 novembre dans le cadre d'une enquête sur un présumé « plan de déstabilisation du pays ».



Abiy Ahmed a beau revendiquer la victoire dans la guerre qu'il mène depuis un mois contre le pouvoir dissident de la région du Tigré, le conflit pourrait s'enliser, avec de lourdes conséquences pour l'Éthiopie et la sous-région.



Moussa Diakite

Le Président du Bureau National du Mouvement de la Jeunesse de l'Adema-PASJ Lazare Tembely est décédé ce matin.

Etienne Fakaba Sissoko

Pendant que la criminalité urbaine se développe de façon spectaculaire- la BAC (brigade anti criminalité) contrôle les "cartes grises" et vignettes en circulation.

Il n'y a aucune magie dans le succès, le résultat dépend du travail et ce, suivant les priorités identifiées.

Baba Dakono

BRAQUAGE D'UNE AGENCE À ATTBOUGOU :

Quand je pense qu'hier soir tout près je suis passé faire un retrait dans le DAB de cette agence.

Bamako est devenu de toute évidence une jungle.



RFI Afrique

Figure du FCC, Barnabé Wimana Milingano est accusé d'avoir outragé le chef de l'État et d'avoir menacé son intégrité physique. Après sa condamnation ce samedi, le FCC parle d'une dictature qui s'installe. Ses avocats annoncent leur intention d'interjeter appel, tandis que l'UDPS du président Tshisekedi dit n'être pour rien dans ce procès.



Ce mardi 1er décembre, c'est la Journée mondiale de lutte contre le sida. La pandémie est toujours aussi virulente et malgré des progrès enregistrés, les objectifs sont loin d'être atteints. Parmi les avancées, UNITAID, organisation internationale d'achat de médicaments liée à l'OMS, annonce ce mardi un accord permettant une meilleure prise en charge des enfants séropositifs dans des pays en développement. Le coût des traitements va fortement baisser, et plusieurs pays africains vont en bénéficier.



Après l'arrestation de Gérard Djossou, président de la commission des Affaires sociales en charge des droits de l'Homme au sein de la dynamique Mgr Kpodzro, dans des conditions rocambolesques en plein centre-ville de Lomé vendredi soir, la coordinatrice de la dynamique, Brigitte Kafui Adjmagbo-Johnson, est entre les mains de la police judiciaire depuis samedi 28 novembre.



Bennchico Savadogo

TOLO NI YAILAI " rire dans amusements "
Un homme est allé se plaindre d'un défaut de sa femme à un homme pieux.

Ce dernier lui demanda :

-Qui lave ton linge?

Ma femme répondit -il.

-Qui prépare ton repas?

Mon épouse.

-Qui veille sur ta maison et tes biens?

Ma femme.

-Qui a quitté ses parents et sa famille pour être la compagne de ta vie?

Ma femme.



-Qui te console quand t'es dans la tristesse et la peine?

Ma femme.

-Qui s'occupe de toi quand t'es malade?

Ma femme

-Ta femme te demande t-elle une rétribution pour tous ces services?

Non.

-Tu lui a trouvé un défaut, mais tu n'as pas vu toutes ses qualités?

La femme est un trésor

Envoyez ce message à tous les hommes pour leur faire réaliser l'importance de la femme et à toutes les femmes pour leur montrer qu'elles sont indispensables dans la vie des hommes

Ouverture Média - OM

#OM Info: BRAQUAGES DE L'AGENCE BDM-sa
Ce Mardi, 1er Décembre 2020, l'Agence BDM-sa de Attbougou 1008 logements a été la cible d'une attaque à main armée et les assaillants ont emporté la caisse de la BANQUE vers 11H00 selon les témoins.

4 individus cagoulés et armés ont fait irruption dans la Banque et vidé les caisses, une personne blessée par balle.

#OM #TD



Ibou SY

#Nous avons appris que l'homme attaqué hier dans sa Toyota sera enterré cet après-midi à 16h. Rappelons qu'il s'est fait attaquer dans sa voiture en pleine circulation sans que personne ne puisse rien faire.



Maître Cheick Oumar Konaré



ENGIN RÉVOLUTIONNAIRE ! Créé par la firme allemande "Rheinmetall Defence", ce véhicule est un robot destiné à la reconnaissance dans des lieux dangereux. Il a été retenu par les armées néerlandaise et britannique pour de telles missions. Bientôt, il sera équipé d'armes pour lui permettre de mener des combats. Un robot combattant appelé "THEMIS" est déjà créé par le groupe estonien Milrem.



BeSoccer FR



La joueuse s'est assise sur la pelouse et a tourné le dos aux tribunes pendant la minute de silence.



Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À

40%

SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Grogne sociale : Grève du syndicat national de la santé



1er jour de la grève de 96H décrétée par le Syndicat national de la santé, de l'Action Sociale et de la Promotion de la Famille comité du CHU-Gabriel Touré.

Les doléances tournent autour de 3 axes majeurs :

- 1- Amélioration des conditions de vie et de travail du personnel
- 2- Amélioration des conditions d'accueil, de soins et d'hospitalisation
- 3- Respect des engagements pris par les autorités vis à vis du personnel à travers des protocoles d'accords signés en bonne et due forme.

Si sur certains points un accord a été trouvé, le syndicat ne comprend pas le prélèvement injustifié depuis janvier 2020 de plus de 40.000f sur le salaire du personnel bi-appartenant de Gabriel Touré alors qu'aucun autre travailleur d'aucune autre structure sanitaire n'est victime du même mépris et injustice. L'autre point de désaccord est le non versement d'un reliquat de 72 sur 148 contractuels émergeant sur ressources propres dans la Fonction Publique de l'état.

Après cette grève qui s'étale sur le reste de cette semaine, le comité Syndical déposera un nouveau préavis et compte obtenir justice et réparation. Il est inadmissible qu'au moment où des travailleurs de l'hôpital sont contaminés par la Covid-19 dans l'exercice de leur fonction qu'au lieu de leur octroyer des primes spéciales pour les motiver comme les primes présidentielles promises mais jamais données, qu'on coupe un tel montant sur leur salaire.

Il faut enfin préciser que les travailleurs exigent plus de guichets pour les usagers qui perdent souvent deux à trois heures rien que pour avoir leur ticket de consultation et aussi la libération des alentours de l'hôpital et leur aménagement en parkings pour permettre aux usagers de déposer facilement leurs malades.

Ce que le syndicat réclame en réalité, va surtout soulager les malades sachant que le personnel est aussi un potentiel malade.

Le comité Syndical rassure la population que le service minimum sera scrupuleusement observé quelle que soit la durée du mouvement. Ainsi, aucun malade hospitalisé ne sera délaissé. Aucune femme enceinte en travail ne sera négligée et tous les cas d'urgence avérée seront correctement pris en charge. Une cellule de communication est mise en place pour répondre aux questions des journalistes et un numéro de téléphone 79 82 82 25 disponible.

Qu'Allah bénisse le Mali.

Elhadj Djimé Kanté

Côte d'Ivoire : Le RHDP se met en ordre de marche pour les législatives



En Côte d'Ivoire, alors que le dialogue politique, amorcé par la rencontre Ouattara-Bédié, semble marquer le pas, le parti au pouvoir regarde déjà vers les législatives. Ces dernières, initialement prévues au mois de décembre, devraient être reportées de plusieurs mois, pour avoir lieu dans le courant du premier trimestre, a indiqué Alassane Ouattara, il y a deux semaines. Ce lundi 30 novembre, à Abidjan, le directeur du RHDP Adama Bictogo, recevait les responsables régionaux et départementaux du parti pour les mettre en ordre de marche.

Aux cadres régionaux et départementaux du RHDP, Adama Bictogo a donné deux mots d'ordre : exprimer compassion et soutien aux victimes de violences et surtout, préparer les législatives. « Les mois à venir seront pour nous des mois pendant lesquels le RHDP devra occuper l'ensemble du territoire pour traduire la majorité telle que nous l'avons exprimée lors de la présidentielle du 31 octobre 2020 », a-t-il souligné. Les responsables du RHDP n'ont d'ailleurs pas attendu ces consignes pour sillonner leurs fiefs, notamment dans les régions du centre de la Côte d'Ivoire, davantage touchées par les violences pré et post électorales. Le ministre de la Communication Sidi Touré s'est ainsi rendu le week-end dernier à Sakassou. Son collègue du Commerce, Souleymane Diarassouba, était à Yamoussoukro, et celui en charge des Investissements privés, Emmanuel Essis Esmel, à Dabou, où seize personnes avaient été tuées dans des affrontements avant la présidentielle. Même si la date des législatives n'a pas encore été fixée, pour le RHDP il faut donc occuper le terrain, signe notamment que la « désobéissance civile » lancée par l'opposition n'est pas prise à la légère. Malgré l'amorce du dialogue politique Ouattara-Bédié, l'opposition maintient d'ailleurs officiellement son mot d'ordre, comme l'a rappelé samedi le président des jeunes du PDCI.

Source : RFI

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Solidarité : L'ancien PM Boubou Cissé fait un don de 2 tonnes de vivres aux familles des victimes des 10, 11 et 12 juillet 2020



L'ancien Premier ministre Boubou Cissé fait, en catimini, ainsi parler son cœur par ce geste. Il a fait un don de 2 tonnes de vivres aux familles des victimes des 10, 11 et 12 juillet 2020. « Ces sacs de riz que vous voyez sont l'œuvre de Dr Boubou Cissé qui dit être d'abord citoyen malien avant d'être nommé Premier ministre par l'ex-président de la République Ibrahim Boubacar Keita (IBK) », explique Abdoulaye Sidibé, membre du collectif des victimes des 10, 11 et 12 juillet. Dans cette vidéo qui nous est parvenue ce vendredi 27 novembre, ce jeune flanqué de deux autres a manifesté sa joie pour ce don. D'après lui, le donateur Boubou Cissé a fait cette offre sans vouloir s'afficher. « L'ex-PM Cissé estime qu'il est de son devoir d'apporter son aide aux citoyens qui se trouvent dans le besoin. Par le passé, Boubou Cissé avait donné 5 millions et 10 tonnes de riz aux victimes. Aussi, annonce M. Sidibé, certains blessés ont été hospitalisés à l'hôpital Luxembourg de Bamako grâce à Boubou Cissé».

Ces deux (2) tonnes de riz viennent s'ajouter aux premiers gestes faits par le Dr Cissé, a-t-il soutenu. « Croyez-moi, Boubou Cissé nous (collectif des victimes) demande de taire son nom et de faire en sorte que les gens ne puissent pas connaître que c'est lui le donateur. Mais nous, nous ne pouvons pas cacher le bienfait de l'ex-premier ministre. Il ne s'occupe plus des affaires du pays aujourd'hui, donc il nous est obligatoire de dire ce qu'il fait pour ces victimes », souligne le représentant du collectif des victimes. Ce n'est pas Boubou Cissé seul, toute personne qui aide les familles de ces victimes doit être remerciée, a-t-il confié, poursuivant en ces termes : « Même Dieu nous demande d'être reconnaissant envers des gens qui nous font du bien. La religion musulmane nous le demande aussi. C'est pour cette raison que nous avons voulu faire cette vidéo pour prendre l'opinion nationale et internationale à témoin de ce geste fait par le PM Cissé ».

Par la voix d'Abdoulaye Sidibé, les membres du collectif tiennent à relayer qu'une plainte a déjà été déposée au tribunal par Me Aldjouma Touré, avocat des victimes des 10, 11 et 12 juillet 2020.

Pour l'occasion, M. Sidibé a précisé que les autorités transitoires n'ont, depuis leur arrivée au pouvoir à nos jours, décidé à aucun moment d'aller voir ces familles endeuillées, dont certaines se trouvent dans une « situation difficile ». Puisque, énonce-t-il, les personnes sur qui les gens pouvaient compter ont été tuées dans certaines de ces familles. « Nous avons saisi le CNSP à deux reprises, de même que les autorités transitoires, mais personne n'a rendu visite à ces familles même une seule fois. De la sorte, nous n'avons jamais entendu que l'imam Dicko s'est

Descente de Police du 3^e Arrondissement à Bagdadji : 18 personnes interpellées, une grande quantité de stupéfiants et de produits pharmaceutiques prohibés saisie



Le Commissariat du 3^e Arrondissement, sous la Direction du Commissaire Principal, Sadio Konon Tomoda, vient de mettre la main sur une importante quantité de stupéfiants et de produits pharmaceutiques prohibés. C'était au cours d'une descente de police dans les nids criminogènes de Bagdadji, en Commune II du district de Bamako. Le Commissariat du 3^e Arrondissement veut en découdre avec la vente des stupéfiants et produits pharmaceutiques en Commune II du district de Bamako. C'est ainsi que, dans la soirée du jeudi 26 novembre, vers 19 heures, une descente de police a été organisée sur Bagdadji, sous la conduite du Capitaine Youssof Coulibaly et de son adjoint, Lieutenant Boubacar Aw, un jeune officier très efficace en enquête. Une visite des secteurs dangereux a ainsi permis d'interpeller 18 personnes avec une quantité importante de stupéfiants (chanvre indien, cocaïne, off, kaou, crack, amadou haya, etc.) de produits pharmaceutiques prohibés ainsi que 15 motos de provenance douteuse. Une action amplement soutenue par les familles fondatrices de Bamako et les regroupements de jeunes, nous a précisé un policier.

A en croire notre source, ladite opération s'est déroulée en moins de 2 heures et les personnes interpellées ont été toutes entendues dans la même soirée par les enquêteurs. Elles ont été ensuite présentées, le vendredi 27 novembre dernier, au Procureur de la Commune II aux fins de droit. Au cours d'un jugement correctionnel, deux personnes ont été placées sous mandat de dépôt pour « détention illégale de stupéfiant et vente de produits pharmaceutiques prohibés ». Quant aux produits saisis, ils seront mis à la disposition des structures compétentes pour être incinérés suivant la réglementation en vigueur dans notre pays.

O. BARRY / Source : L'Indépendant

rendu chez ces blessés, excepté une seule fois », déplore M. Sidibé. Et de saisir l'occasion pour lancer un appel d'aide aux personnes de bonne foi : « Nous avons un blessé qui a été touché au sexe par balles. Il se nomme Mody. Ce dernier qui a quitté le Luxembourg (un des hôpitaux de Bamako) doit urgemment être évacué pour la sauvegarde de sa vie. Nous lançons cet appel d'aide d'urgence à toutes les personnes de bonne volonté ».

Mamadou Diarra / Source: Le Pays- Mali

Mali : Aqmi vise des objectifs militaires de Barkhane à Kidal, Gao et Ménaka



Plusieurs attaques terroristes, revendiquées par al-Qaïda au Maghreb islamique, ont visé simultanément la force française Barkhane ce lundi matin, dans le nord du Mali. Il s'agissait essentiellement de tirs de roquettes ou d'obus. Il y a très peu de dégâts matériels et aucune victime n'est à déplorer, mais ce qui frappe, c'est la coordination de ces attaques.

Trois villes, trois camps ont essuyé des tirs : Kidal, Gao et Ménaka. Des rumeurs circulent au sujet de Tessalit, mais Barkhane ne confirme pas et des sources locales démentent l'information. Pour ce qui est, donc, des trois premières localités citées, les attaques ont toutes eu lieu entre 5h30 et 7 heures du matin ce lundi. Il n'y a pas de victime et très peu de dégâts matériels sont à déplorer : les tirs sont tombés à côté des cibles, partout ou presque. À Kidal, deux obus, sur les huit tirés, ont touché le camp que Barkhane partage avec la Mission des Nations Unies. Avec des dommages dans la partie onusienne du camp encore en cours d'évaluation. En dehors de cela, les obus ou roquettes ont été tirés de loin et sans réussite. Mais évidemment, les différents acteurs sécuritaires et les militaires, contactés ce matin, relèvent la coordination de ces attaques, perçue comme un mauvais signal.

Une revendication rapide

Il n'a fallu que quelques heures au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, le GISM, affilié à al-Qaïda au Maghreb islamique, pour revendiquer par l'un de ses canaux habituels les tirs effectués à Kidal, Gao et Ménaka. Le GISM a cité nommément leur cible : « L'armée française des croisés. » Une revendication aussi immédiate, ce n'est pas la norme. Ce qui semble bien montrer l'intention : agresser, attaquer, bien sûr, mais surtout adresser un message à l'ennemi numéro un d'al-Qaïda au Maghreb islamique, la France. L'ennemi numéro un dans le nord du pays et dans le centre, ce sont les forces de sécurité maliennes et les civils qui, chaque semaines, sont visés. Avec des bilans malheureusement bien plus importants.

Source : RFI

Rwanda : « J'ai été kidnappé », affirme l'opposant Paul Rusesabagina lors d'une audience à Kigali



Paul Rusesabagina, opposant rwandais dont l'histoire a inspiré le film *Hôtel Rwanda*, assure avoir été « kidnappé » par les autorités rwandaises. C'est en tout ce qu'il a déclaré, vendredi 27 novembre, lors d'une audience, à Kigali, qui devait examiner sa demande de libération sous caution. Une première depuis son arrestation dans des circonstances floues, fin août, pour des accusations de terrorisme.

« J'ai été kidnappé. Ils ont pris tous mes papiers. Ils m'ont lié les jambes et les poignets et m'ont bandé les yeux », a déclaré Paul Rusesabagina devant la Cour.

C'était, selon un communiqué de la famille de Paul Rusesabagina, la première audience où l'accusé était défendu par un avocat de son choix, Maître Gâtera Gashabana, qui a affirmé que l'opposant avait été détenu au secret entre le 27 août, jour de sa disparition à Dubaï, et le 31 août, lorsqu'il a été présenté aux médias rwandais.

Ses accusations ont été rejetées par le procureur, Jean Cabin Habimana, qui a assuré que Paul Rusesabagina avait été arrêté à Kigali, selon des procédures régulières. Lors d'une conférence de presse virtuelle, le 6 septembre dernier, le président Paul Kagame avait quant à lui laissé entendre que l'opposant était tombé dans un piège... Une version qui avait été confirmée par Paul Rusesabagina lui-même, dans une interview au *New York Times*. « Quand j'ai atterri à Kigali, je pensais être à Bujumbura, au Burundi », avait-il précisé.

Rappelons que Paul Rusesabagina, membre de la plateforme de l'opposition rwandaise en exil, MRCD, est visé par treize chefs d'accusation, tous liés à des faits de terrorisme. La date de son procès est encore inconnue.

Source : RFI



EAU MINÉRALE DIAGO NATURELLE

SANTÉ • PURETÉ • LÉGÈRETÉ



SPRIT

SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ



OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAHO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Congrès AMPP : Les professionnels de santé ont revisité les textes !

L'association malienne du personnel paramédical (AAPP) a tenu, le samedi 28 novembre 2020, son congrès statutaire. Un congrès qui a permis de changer le nom de l'organisation qui devient l'association des professionnels en sciences de la santé (AMPSS),



Le président de la commission d'organisation, Aboubacar Hamidou, a placé le congrès dans son contexte qui se tient à un moment très critique de la vie de la nation. Dans ses propos, il a égrené un chapelet de qualités du parrain de l'évènement, Oumar Hamadou Dicko. Aussi, il a précisé que ce choix n'est pas fortuit car l'homme a imprimé sa touche partout où il a passé. L'exemplarité du parrain doit servir de repère à tous les professionnels de la santé.

Le Président de l'AMPP, Salif Diabaté, a rappelé que le personnel paramédical était confronté à un problème de régulation des diplômés de Licence et de Master à la fonction publique, mais qu'avec l'arrivée du ministre M. Oumar Hamadou Dicko à la tête du Département de la fonction publique, ce problème a été réglé. L'AMPP souhaite réunir tous ceux qui ont fait les sciences de la santé comme définie par l'OOAS dans les programmes de formation. « En effet, pour renforcer la collaboration entre

les professionnels de la santé et la satisfaction des usagers, nous voulons organiser un débat sur le nom de l'AMPP afin d'avoir un nom de consensus pour l'association pour plus d'adhésion », a dit Salif Diabaté.

« Cela nous permettra de nous mettre ensemble pour l'atteinte du but de l'association qui est de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et les conditions de travail du personnel paramédical en République du Mali. Les objectifs de ce congrès sont : faire la relecture du statut et du règlement intérieur ; adopter un nom par consensus pour changer le nom AMPP ; discuter sur les problèmes du personnel afin de proposer des solutions et d'aborder les problèmes de formations dans les écoles de santé », a-t-il renchérit.

Oumar Hamadou Dicko s'est dit très honoré du choix porté sur sa modeste personne. Pour lui, il s'agissait de réparer une injustice so-

ciale. Dès sa prise de fonction, il avait inscrit cette urgence parmi ses priorités. « Je tiens à préciser que les professionnels de la santé jouent un rôle de premier plan dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 qui écumine le monde entier », a-t-il dit.

Selon le représentant du ministre de la Santé et du Développement social, Dr Adama B. Diabaté, le thème choisi pour ce congrès est : « Quel nom et quel statut donner à l'association pour l'unité des agents de la santé du Mali ? ». Ce nom est largement partagé par les professionnels de la santé. L'harmonisation des programmes de formation en Master en sciences de la santé dans le cadre du système LMD participe à la mutualisation des ressources humaines sous régionales en santé. « Elle contribue à résorber le déficit en ressources humaines en favorisant non seulement leur mobilité dans l'espace sous régional, mais aussi en offrant aux infirmiers et aux sages-femmes un plan de carrière attractif. Ce congrès se penchera sur le statut et le règlement intérieur, le nom de l'association pour pouvoir fédérer tous les professionnels en sciences de la santé. Ce congrès sera une occasion de discuter sur les conditions de travail du personnel et la formation dans les écoles de santé », a-t-il indiqué.

Les conclusions !

Les conclusions de ce congrès sont entre autres : l'adoption du nouveau nom pour l'association : Association malienne des professionnels en sciences de la santé (AMPSS), la réduction du nombre des membres du Bureau exécutif de 24 à 17 membres ; l'adoption de la cotisation annuelle fixée à 5000F CFA par an ; l'adoption du montant pour les cartes de membre fixée à 2500 F CFA pour une durée de validité de 3ans ; la mise en place d'une commission de travail pour proposer: une redynamisation de la mise en place du dossier infirmier dans les structures de santé ; un nouveau plan de carrière qui prend en compte l'évolution des professions infirmière et sage-femme au Mali ; un nom à la place du nom assistant médical surtout dans les documents de la fonction publique et un plan de résolution des problèmes de la formation dans les écoles de santé.

■ Ibrahim Sanogo

Semaine nationale de l'étudiant et de l'entrepreneur : Un salon pour inviter les jeunes à prendre des initiatives

Cette plateforme permettra d'insérer professionnellement 400 jeunes et aussi de les encourager à aller vers l'entrepreneuriat

Depuis lundi dernier, la Place du cinquantenaire, non loin de l'ENSUP, abrite la première édition de la semaine nationale de l'étudiant et de l'entrepreneur. Parrainée par le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, ladite semaine est l'initiative de « Nour Communication ». Elle est organisée en collaboration avec Africa scène, CAJEM, Yara Oil et d'autres partenaires non importants, sous le couvert financier d'Orange Mali.

Débutant la série des allocutions, le promoteur d'Africa Scène, Abou Guiteye a d'abord témoigné de son partenariat avec « Nour Communication », qui selon lui, est en bon terme. Avant d'ajouter que ce projet doit être bénéfique pour les jeunes. Ce lien entre entrepreneurs et chercheurs d'emploi mérite d'être

soutenu et encouragé. La semaine en question permettra de créer une connexion entre les offreurs et les demandeurs d'emploi.

L'organisateur de l'événement, Souleymane Kouma, de « Nour Communication », a, quant à lui, remercié les partenaires qui ont cru en lui, pour que ce jour soit. Il a aussi demandé aux jeunes présents pour ce salon, de rester assidus et attentifs par rapport aux modules qui vont être dispensés. Il s'agit entre autres de : la rédaction d'un Curriculum vitae, d'une lettre de motivation et le montage d'un projet. Egalement, elle sera mise à profit pour partager des expériences des entrepreneurs en état. Pour l'entrepreneur Papoine, au regard de l'importance de cette activité, il ne pouvait ne pas y prendre part cette semaine. Pour lui, tout est possible au Mali. Mais, il suffit de croire en

soi et d'avoir de la détermination à réussir. Quant à ladite plateforme, Papoine dira qu'elle bénéficiera de son accompagnement.

Mohamed V Sidibé de CAJEM qui est lui aussi un entrepreneur malien à Montréal au Canada, fera savoir que son entité est là pour soutenir les jeunes du Mali. Prodiguant des conseils aux jeunes à l'ouverture de ladite semaine, il dira qu'il n'y a pas un emploi de rêve et pas un entrepreneur de rêve. Mais, il suffit d'avoir confiance en soi et d'oser entreprendre. Car, à l'en croire, c'est par la somme des échecs cumulés qu'on arrive à construire quelque chose de pérenne et durable.

Le représentant du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Mohamed Cissé, de son côté, fera savoir que la question de l'emploi est un problème qui se traite en amont. Il s'agit d'orienter les jeunes vers les profils sollicités sur le marché de l'emploi. Conscient que l'État ne peut pas donner de l'emploi à tous les jeunes chômeurs, Mohamed Cissé a demandé à ce que l'entrepreneuriat soit encouragé et soutenu. Quant à l'accompagnement du département à cette initiative, dira M. Cissé, elle ne fera pas défaut. Parce qu'elle s'inscrit en droite ligne des priorités dudit ministère.

Ki Zerbo



Production semencière : Sasakawa équipe les agents et producteurs en smartphones



Mme Sissoko Awa Kanté du secteur d'Agriculture de Bafoulabé recevant son Smartphone

La maladie à coronavirus ou Covid-19 a beaucoup affecté l'économie mondiale et nationale. Presque aucun secteur économique, social, culturel ou scientifique n'a échappé aux ravages que cette maladie a engendrés dans son sillage. Et elle n'est pas prête à dire son dernier mot, encore moins à capituler. Chaque pays trouve des solutions adaptatives pour minimiser son impact. Surtout que la deuxième vague qui s'est installée déjoue tous les pronostics de sortie rapide du chaos socio-économique qu'elle a suscité. Au Mali, les mesures barrières édictées par les autorités proscrivent les contacts rapprochés. Or, une des spécificités de l'encadrement technique dans le domaine de la vulgarisation agricole requiert la présence des agents auprès des producteurs. À cette difficulté s'est greffée la situation sécuritaire qui entrave les mouvements des agents dans leurs zones d'encadrement. L'Association Sasakawa pour l'Afrique (SAA) a trouvé la solution à cette difficulté. Depuis quelques temps, elle a entrepris de

doter certains agents et producteurs de tablettes et de téléphones smartphones avec des applications susceptibles d'apporter toutes les informations indispensables à ces derniers.

C'est dans cette même veine qu'elle a organisé hier, dans un hôtel de la place, un atelier de concertation et d'orientation des partenaires sur l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la chaîne de valeur des semences. Le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Lassine Dembélé, a remis symboliquement quelques téléphones smartphones à Mme Sissoko Awa Kanté du secteur d'Agriculture du Cercle de Bafoulabé et à Mahamadou Kéita, chef de division vulgarisation agricole de la direction régionale de l'agriculture de Kayes.

C'était en présence du directeur national de l'Agriculture, Oumar Tamboura, de la directrice pays de SAA au Mali, Dr Sokona Dagnoko Sissoko, de la représentante du bureau régional

de SAA basé à Addis-Abeba, Dr Mercy Akere-dolu. Une cinquantaine d'agents et producteurs évoluant dans le domaine de la chaîne de valeur des semences ont également pris part à cet atelier.

Le représentant du département a demandé aux heureux bénéficiaires de prendre soin de ces outils et de veiller à ce qu'ils puissent améliorer leurs interventions auprès des producteurs. Surtout dans le contexte de la maladie à coronavirus où les déplacements sont réduits et risqués et les rapprochements déconseillés. Car, cette maladie n'a pas seulement affecté les activités de formation des agents de vulgarisation et des producteurs, mais, elle a aussi touché un des secteurs vitaux de la production agricole que sont les semences.

Il est établi que la qualité des semences intervient pour 30% dans la réussite de la production agricole. SAA a été l'initiatrice des bourses de semences qui permettent de mettre en relation les producteurs et les acheteurs. Cette année, ce marché des semences n'a pas pu se tenir. En vue de minimiser les effets néfastes de la maladie sur le secteur semencier et ses performances (fiabilité et traçabilité de l'information), SAA a jugé nécessaire d'initier l'intégration des TIC dans les activités des acteurs du secteur notamment les producteurs et les agents de contrôle phytosanitaire du laboratoire des semences (Labo-sem) et des structures régionales et locales d'encadrement.

Cette journée d'échange a permis d'initier les bénéficiaires sur l'utilisation des TIC et de recenser toutes les plateformes électroniques existantes dans notre pays et dans la sous-région ayant un intérêt pour les acteurs semenciers.

Ainsi, les participants ont cité certaines plateformes existantes qui donnent des informations globales sur l'agriculture y compris le secteur semencier en particulier. Des séances pratiques de démonstration ont eu lieu pour permettre à chaque bénéficiaire de savoir mieux profiter de cet outil pour améliorer ses interventions sur le terrain. Par ce geste, SAA apporte sa modeste contribution à l'amélioration de la production et de la productivité agricoles.

Moriba COULIBALY

Grèves illimitées : Les administrateurs civils persistent et signent !

La Plateforme d'action commune, composée du Syndicat Autonome des Administrateurs Civils (SYNAC), du Syndicat Libre des Travailleurs du Ministère de l'Administration Territoriale (SYLTMAT), du Syndicat National des Travailleurs des Collectivités Territoriales (SYNTRACT) et du Comité syndical des Agences de Développement Régional (CS-ADR) se radicalise, surtout après la nomination de plusieurs militaires comme gouverneurs de région.

Les différents syndicats veulent désormais l'aboutissement total de toutes les revendications face à ce qu'ils ont qualifié de mépris, d'insultes et de provocation du gouvernement à la suite des nominations massives des militaires aux postes de gouverneur. Ils l'ont fait savoir au cours d'une assemblée générale tenue samedi.

« Par rapport à la nomination massive des militaires aux postes de gouverneur, l'assemblée, après avoir noté la légalité de ces nominations, a jugé celles-ci comme méprisantes, insultantes et provocatrices, dans la mesure où nul n'ignore que la priorisation des administrateurs à ces postes est une de leurs plus fortes demandes. Le préavis de grève du 24 janvier 2019 a justement été déposé dans ce

sens », dira le secrétaire général du SYNAC, Ousmane Christian Diarra

Cette assemblée générale a en outre donné quitus aux bureaux de nouer des partenariats avec toutes autres structures partageant les points de vue de la Plateforme pour faire aboutir sa lutte dans l'intérêt des militants et du Mali, menacé par l'irresponsabilité et le mépris des autorités. En conséquence, depuis le lundi 09 novembre 2020, la Plateforme d'action commune composée du SYNAC, du SYLTMAT, du SYNTRACT et du CS-ADR observe une grève illimitée sur toute l'étendue du territoire national pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents.

D'abord, il faut dire que cette cessation de travail des syndicats a déjà fortement perturbé le déroulement du processus électoral, la révision des listes électorales ayant pris un sacré coup, dans le contexte de crise politique majeur que nous connaissons depuis des mois et qui prend sa source dans la mauvaise organisation des élections. Depuis le 19 octobre, toutes les préfectures et sous-préfectures à l'intérieur du pays sont fermées.

Pire, l'Administration générale au Mali, fonctionnant à travers les informations et les renseignements recueillis au niveau des sous-préfectures et préfectures et jusqu'au ni-

veau national est donc carrément à terre, tous les canaux de communication de l'Administrative, à part les gouvernorats, étant bloqués, l'Etat n'a aucun moyen de contrôle sur l'intérieur du pays. C'est dire combien les préfets et les sous-préfets, les agents des collectivités territoriales sont incontournables pour le fonctionnement efficient et efficace de l'Etat. En effet, ce sont eux qui constituent la chaîne de transmission pour la remontée des informations au niveau de l'Etat central. Toute la question est de savoir si les autorités de la transition vont rester sans réagir ou si elles vont prendre à bras-le-corps les revendications des syndicats grévistes et éviter qu'on ne tombe complètement dans la nasse. Des appréhensions subsistent, car à ce jour encore, il y n'a aucune proposition concrète du gouvernement aux différents points de revendications des syndicats.

Les responsables syndicaux avaient cependant prévenu que la seconde phase de leur lutte sera alors très décisive. Et ils sont à prendre au sérieux. Leurs points de revendication, faut-il le souligner, ont trait à l'octroi d'une sujétion pour risque de 400.000 FCFA aux administrateurs civils et aux membres du corps préfectoral, la fixation du nombre d'agents de sécurité affectés aux représentants de l'Etat et leur mise à disposition effective au plus tard le 30 octobre (ce qui est déjà forclos) ; la prise en charge effective des salaires et accessoires des fonctionnaires des collectivités territoriales relevant du cadre de l'Administration générale par le budget d'Etat...

■ Yama DIALLO



Attaques simultanées contre les FAMA, Barkhane et Takuba : **Iyad Ag Ghaly** veut-il à venger la mort du colonel Ba Ag Moussa ?

La force française de l'opération Barkhane et les Forces armées maliennes (FAMA) ont été la cible d'attaques simultanées, perpétrées hier lundi dans la matinée au Nord du Mali, notamment sur les villes de Ménaka, Gao et Kidal à coups d'obus et de roquettes. Si on ignore pour le moment les auteurs de ces attaques et leurs motivations, des soupçons pèsent sur des groupes terroristes, notamment le GSIM de Iyad Ag Ghaly, très actif ces derniers temps.

Les attaques n'ont pas fait de victimes, mais d'importants dégâts matériels ont été enregistrés, selon des sources militaires. En effet, selon un responsable militaire étranger, « les terroristes ont tenté sans succès de mener une action coordonnée contre les camps de Barkhane, des Casques bleus de l'ONU, contre la force européenne Takuba et contre l'armée malienne dans les localités de Gao, Ménaka, et Kidal ».

« C'est après leur passage qu'il y a des tirs de roquettes et mitrailleuses. Pas de morts mais des dégâts matériels importants », a pour sa part détaillé un agent de sécurité du camp, ajoutant que dans la ville de Kidal, l'attaque a été précédée par le passage autour du camp d'un groupe d'hommes à moto avant l'aube.

A qui profite donc le crime ?

A cette question, comme nous l'avons souligné, le GSIM de Iyad Ag Ghaly est pointé du doigt pour plusieurs raisons. D'abord, ce groupe vient de se tailler, il y a juste quelques semaines, un très bon trésor de guerre avec la libération des otages Soumaila Cissé, la française Sophie Petronin et un couple d'italiens à coup de plusieurs milliards de FCFA, avec en sus l'élargissement de plus de 200 de ses combattants qui étaient détenus au Mali. Ensuite, il y a les récentes prises de position de la France sur une possible négociation avec les djihadistes qu'avaient laissé entrevoir les autorités de Bamako. En effet, pour la France,



pas question de négocier avec les terroristes qui doivent être combattus jusque dans leur dernier retranchement ! Et comme pour lier l'acte à la parole, la force française semble ces derniers temps avoir pris le poil de la bête avec la multiplication d'opérations anti-djihadistes ayant fait plusieurs morts dans les rangs des groupes djihadistes.

Justement, parlant d'opérations anti-djihadistes, les attaques simultanées d'hier contre les camps de Barkhane, des Casques bleus de l'ONU, de la force européenne Takuba et contre l'armée malienne à Gao, Ménaka, et Kidal, bien qu'ayant échoué, pourraient être perçues comme une action de riposte contre la mort du tristement célèbre chef de guerre terroriste et bras droit de Iyad Ag Ghaly, en l'occurrence le colonel Ba Ag Moussa, tué par l'armée française, il y a juste quelques semaines.

Quoi qu'il en soit, il s'agit bien là d'attaques très osées qui portent sans conteste la marque de Iyad Ag Ghaly ! Il faut cependant noter que ce n'est pas la première fois que les forces étrangères présentes au Mali subissent des attaques terroristes. En mars 2018, le camp de la BARKHANE/MINUSMA a été la cible d'une attaque terroriste à Kidal au cours de laquelle cinq soldats français avaient été légèrement blessés et de dégâts matériels importants enregistrés.

Un mois plus tôt, c'était le camp abritant les soldats français de l'Opération Barkhane à Amachach, cercle de Tessalit à l'extrême Nord de la région de Kidal près de la frontière algérienne, qui subissait une attaque au mortier. Ce même camp avait été la cible d'une attaque similaire en avril 2017, sans faire de victime. L'acte avait été revendiqué par les éléments du groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans d'Iyad Ag Ghaly.

En 2015, deux membres de la MINUSMA et un civil avaient été tués lors d'une attaque à l'arme lourde sur une base de l'ONU. Le groupe djihadiste Ansar Dine du même Iyad Ag Ghaly avait revendiqué cette attaque qui a fait une vingtaine de blessés, dont certains gravement, en "réponse à la violation de nos terres par les ennemis de l'Islam", avaient-ils déclaré. C'était lors d'un exercice des forces militaires de la MINUSMA consistant à sécuriser le camp contre les tirs de mortiers des djihadistes.

Au-delà du GSIM de Iyad Ag Ghaly, d'autres groupes djihadistes tels qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) sont présents dans le nord du Mali, et il est clair que des cellules dormantes djihadistes sont présentes dans la ville de Kidal et dans les montagnes environnantes.

■ Yama DIALLO

Mali : Les autorités de la transition auraient-elles la mémoire courte ?



La chute du régime Ibrahim Boubacar Kéïta, le 18 août 2020, n'a pas jusqu'à présent contribué à apaiser le front social au Mali. Tantôt des dénonciations des procédures de nomination dans des organes de la transition, tantôt des revendications syndicales. La transition politique, née de la chute du régime IBK, a ipso facto hérité des problèmes du système jugé pourri, mais dont les auteurs du putsch se sont portés continuateur. « L'État est une continuité », a rappelé Ismaël Wagué, porte-parole du Comité national pour le salut du peuple (CNSP), junte militaire qui a renversé le régime IBK, dès sa première sortie télévisée, le 19 août 2020.

Le point de départ

Quelques heures après ce premier discours, le porte-parole des syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016, Adama Fomba est revenu sur ses propos pour justifier la poursuite de leur mot d'ordre de grève : l'application de l'article 39 du statut du personnel enseignant.

L'apaisement qui devrait naître de l'accord obtenu avec les syndicats du secteur de l'éducation a été vite balayé après la libération du chef de file de l'opposition malienne ainsi que de trois autres otages, le 5 octobre 2020. Ces libérations ont invité les administrateurs civils sur le ring. Ceux-ci ont d'abord remis une recommandation au Premier ministre Moctar Ouane, le 15 octobre 2020, pour demander la

libération de deux de leurs collègues pris en otage et dont les auteurs réclament 20 millions de FCFA. Une somme que les autorités maliennes n'auraient pas pu payer bien qu'elles aient réussi à payer une somme importante pour la libération de Soumaila Cissé et de trois autres otages. Depuis, les administrateurs civils ainsi que des agents des mairies du Mali sont en grève. Une situation avec de réels incidences sur plusieurs secteurs d'activités du pays.

L'UNTM dans la danse

Comme si toutes ces déstabilisations ne suffisaient point, l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM) est venue mettre ses pieds dans le plat. Après une grève de 72 h, la semaine dernière, cette grande centrale syndicale du Mali a déposé, lundi 23 novembre 2020, un autre préavis de grève sur la table du gouvernement. Une grève qui doit commencer à partir du 14 décembre pour s'étendre jusqu'au 18 décembre 2020. Au même moment, la synergie des sections syndicales des surveillants de prison du Mali, après une grève de quatre jours, a déposé, lundi 23 novembre 2020, un préavis de grève de 10 jours sur la table du gouvernement. Selon le secrétaire général de la section syndicale des surveillants de prison du Mali, le lieutenant Daouda Konaté, cette grève doit s'étendre du lundi 14 au vendredi 25 décembre 2020.

Rupture de confiance

Tous ces mouvements de grèves laissent apparaître une évidence : la déception des Maliens de la transition politique en place. Cette transition avait été vue comme une panacée. La rupture totale avec le régime supplanté tarde à devenir une réalité tangible aux yeux des Maliens. Les réformes tant attendues peinent à voir le jour. La classe politique aussi bien que les citoyens estiment que la transition n'est qu'une continuité du régime renversé. Des faits les réconfortent dans leur position : la militarisation progressive de la transition.

Les péchés des autorités

Pourtant, l'on doit se demander là où la transition politique a pu bien pêcher. Le résultat de plusieurs sondages réalisés avant la mise en place de cette transition ne révélait-il pas la confiance des Maliens aux militaires pour la gestion de cette transition ? Le péché des autorités de la transition, c'est d'abord le fait de s'être fiées à l'apparence. Ces résultats ne venaient pas du fond du cœur. Ils traduisaient juste l'instant de colère d'un peuple papillon qui se laisse transporter par des vents contraires. En second lieu, le fait de signer sans le savoir un accord tacite avec le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), le mouvement hétéroclite qui a vu le jour afin de demander le départ d'IBK, a été l'autre péché des autorités de la transition ou plutôt du CNSP. La plupart des partis politiques composant ce mouvement croyaient au miracle après la chute d'IBK. Mais avec le CNSP, ceux-ci ont vu leur chance diminuée et ne sont pas prêts à accepter leur sort. Les autorités de la transition ont-elles vraiment péché ? Elles sont victimes de leur trop grande confiance aux paroles d'un peuple déstabilisé moralement et financièrement par des années de mauvaise gouvernance. Que les autorités de la transition se souviennent quand bien même qu'il serait difficile de résister au front social ! Pour ce faire, il est important qu'elles soient assez regardantes aux revendications syndicales.

Fousseni Togola
Source : Le Pays- Mali



Transition militaire : Attention, le Mali va droit dans le mur !

La prévarication, l'oligarchie, la mauvaise distribution des ressources de l'État, le manque de vision et de priorisation dans la gestion des affaires de l'État. Voilà, entre autres, les maux que le peuple malien vit sous cette transition dirigée par Bah N'Daw.

Secoué par la rébellion déclenchée en janvier 2012, le régime d'Amadou Toumani Touré, ATT, a été combattu, parce que jugé incompetent pour faire face à la crise. Il finit par laisser sa peau dans cette affaire. Ainsi, cette rébellion muée en terrorisme a eu de l'ascension sous la transition civile dirigée par le Pr Dioncounda Traoré, en 2012. Ainsi, le peuple a réclamé Ibrahim Boubacar Keïta qui jouissait d'une crédibilité inébranlable. A l'issue du scrutin présidentiel de 2013, IBK est élu avec un score sans appel, plus de 77% des suffrages exprimés. Pendant sept longues années, hormis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale ayant permis un cessez-le-feu entre l'armée régulière et les rebelles, presque rien d'autre n'a bougé en faveur du Mali. Aussi, l'investissement de plus de 1 200 milliards de FCFA pour l'équipement

de l'armée n'aura pas suffi pour résoudre cette crise ou calmer le jeu. Bien au contraire, les foyers de tension ont connu une extension du nord au centre du pays. Face à cette situation dramatique, couplée à des forts soupçons de corruption au haut sommet de l'État, le peuple a commencé à s'agiter de nouveau contre ce régime.

Les mouvements de contestation initiés par le M5-RFP ont servi à un groupe d'officiers pour s'emparer du pouvoir le 18 août 2020.

Fondant l'espoir sur la capacité de ce groupe de colonels à diligenter des actions pour faire face à l'insécurité récurrente, la population a vite déchanté. Les nouvelles autorités, après des manœuvres dilatoires, finiront par garder tous les leviers du pouvoir. Trois petits mois ont suffi pour découvrir la cupidité des nouveaux dirigeants.

Depuis le coup de force contre IBK, les lignes sur le front n'ont pas bougé en notre faveur. Le centre du pays s'embrace davantage. Pire, outre les enlèvements et exécutions sommaires, des forces obscurantistes se livrent à des scènes abjectes. Elles dynamitent les ponts et incendient les champs de culture. Aussi intrigant que cela puisse paraître, ces atrocités ne se butent à rien que le silence coupable des autorités de la transition dominée par les militaires. Les cas de Farabougou, Dogofry et environnants illustrent cette page sombre de notre histoire. Cet immobilisme, cachant certainement une incapacité notoire des tenants du pouvoir, laisse croire que nous allons droit dans le mur. Et qu'il faut un nouveau sursaut national afin d'éviter le pire au Mali. Car l'attitude de cette transition aphone prouvant inélégamment son manque de vision et d'orientation ne pourrait qu'être préjudiciable pour la patrie.

L'opinion populaire conclut que ce qui intéresse les autorités transitoires est le partage de gâteau : comment faire pour avoir la mainmise sur le Conseil national de transition ? Comment contrôler les directions nationales et profiter du luxe de Bamako, au détriment du théâtre des opérations, où ils sont attendus par des populations martyrisées ?

Boulimie du pouvoir

Les attributions des membres du cabinet du Vice-président dont l'efficacité demeure incertaine sont des motifs à vomir la démarche budgétivore de la transition militaire en cours. Nonobstant les réticences de la population face à la mise en place de ce cabinet du vice-président, un communiqué officiel a été pondu pour déterminer les attributions dudit cabinet. Qui du reste n'est ni nécessaire ni indispensable.

Parlant du rôle des membres du cabinet du Vice-président, l'article 5 du décret précisant les attributions du Colonel Assimi Goïta indique : « Les membres du Cabinet sont nommés par décret du président de la transition sur proposition du Vice-président ». L'article 6 précise que le Directeur de cabinet du Vice-président de la transition assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés par le Vice-président de la transition. Selon le même article, le Directeur de cabinet a pour attributions : « L'organisation des contacts personnels du Vice-président de la transition, la supervision de l'organisation matérielle des déplacements du Vice-président de la Transition à l'intérieur du pays et à l'étranger, en rapport avec le Secrétariat général de la présidence de la République, la préparation des réunions tenues sous la présidence du Vice-président de la transition, il en rédige notamment les comptes rendus ou procès-verbaux. Il veille ensuite à l'application des instructions du Vice-président relatives aux matières relevant des attributions, enfin le suivi des relations du Vice-président de la transition avec les organisations de la société civile et les confessions religieuses ».

Selon l'article 7, le Directeur de Cabinet a rang de ministre. L'article 8 stipule qu'il signe les correspondances relatives aux matières pour lesquelles il a reçu délégation du Vice-président. Dans l'article 9, les conseillers spéciaux sont chargés de l'étude, de l'institution et du suivi des dossiers. Leurs attributions spécifiques sont fixées, au besoin, par une instruction du Directeur de cabinet du Vice-président de la Transition.

L'article 10 rapporte que les chargés de mission assistent les conseillers spéciaux. L'article 11 prévoit que le Secrétaire particulier tient l'agenda du Vice-président de la Transition. Il assure aussi le classement des dossiers du

Conseil des ministres, des autres réunions interministérielles ainsi que tout autre document à lui confié par le Vice-président de la Transition. Il a rang de chargé de mission. Selon l'article 12 du décret, l'attaché de Cabinet suit toutes les questions personnelles à lui confiées par le Vice-président de la Transition. Dans l'article 13, on rappelle que les conseillers spéciaux, les chargés de mission et l'Attaché de Cabinet sont placés sous l'autorité directe du Directeur de Cabinet.

Ensuite, dans l'article 14 on peut lire que l'Aide de camp est chargé des affaires privées du Vice-président de la Transition. Il peut être aussi assisté par un adjoint. Ils sont exclusivement choisis parmi les officiers de l'armée, de la Gendarmerie nationale ou encore de la Garde nationale. L'Aide de Camp et son adjoint sont nommés par décret du Président de la Transition sur proposition du Vice-président. L'article 15 stipule que le Secrétaire particulier du Vice-président de la Transition est chargé de réaliser les travaux de dactylographie, de classement et de conservation des archives propres du Vice-président et courrier classé « Secret » adressé au Chef de l'institution. Il exécute aussi toute tâche à lui confiée par le Vice-président de la Transition. Il a rang de conseiller technique et relève de l'autorité directe du Vice-président. Il dispose ensuite d'un assistant nommé par décret du président de la Transition, qui a rang de chargé de mission.

On peut aussi lire à l'article 16 que dans l'ordre de préséance, les conseillers spéciaux, les chargés de mission et l'Attaché de Cabinet du Vice-président prennent rang immédiatement

après les agents auxquels ils ont été assimilés au niveau de la Président de la République. L'article 17 affirme qu'une instruction du Président de la Transition détermine les rapports fonctionnels entre le Vice-président, l'État-major particulier et les directions des services des renseignements. En outre, l'article 18 montre que les dépenses de fonctionnement de la Vice-présidence de la Transition sont prises en charge sur le budget national.

Le cas du ministère de la Réconciliation

Le Département dédié à la réconciliation ne donne pas bonne impression. Car, à ce niveau, on confond vitesse et précipitation à travers des nominations fantaisistes. Il s'agit notamment des capitaines d'aviation qui abandonnent les airs au profit des bureaux climatisés, des combattants entassés aux abords du bâtiment abritant ledit Département, comme une façon de dire : "nous avons eu ce que nous cherchions, débrouillez-vous". En tout cas, ce qui se passe au niveau de ce département n'est guère rassurant.

De toute évidence, cette transition se montre aussi budgétivore que le régime sortant. Il ne se veut pas non plus rassurant. Au contraire, à cette étape de la transition qui doit hâter les pas, on note une nonchalance qui cacherait le manque de vision des nouvelles autorités maliennes.

Oumar KONATE
Source : La Preuve



Transition malienne : Le soutien international se met en place



Il y a environ trois mois que la Transition malienne a été mise en place après le renversement du Président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) et de son régime, le 18 août 2020, suite à un grand mouvement populaire conduit par le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) et parachevé par le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) des forces armées et de sécurité maliennes. Dès le départ, la Transition malienne a été suivie de près par la communauté internationale, notamment la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA), l'Union Européenne (UE) et les Nations Unies. Bien que poussée à cause de dissensions entre les militaires et la classe politique malienne, particulièrement le M5-RFP, la Transition malienne a mis en place ses premiers organes qui sont la Présidence, la Vice-Présidence, le Premier ministre et le Gouvernement. Seul le Conseil National de Transition (CNT), organe législatif, tarde à être mis en place du fait de la clé de participation proposée par le Vice-Président Assimi Goïta. C'est dans ce contexte qu'arrive le Comité de Suivi et de Soutien à la Transition formé par la communauté internationale dont la réunion inaugurale vient de se tenir à Bamako. Ce fut l'occasion pour le Premier ministre, Moctar Ouane, d'exprimer toute la satisfaction du Mali pour l'accompagnement par la communauté internationale de la Transition malienne.

Dans son discours prononcé devant les représentants de la communauté internationale présents à Bamako, le Premier ministre Moctar Ouane a d'emblée déclaré que le Comité de Suivi et de Soutien « est perçu par le Gouvernement comme l'expression de la solidarité continue et du soutien constant des pays du voisinage, de la communauté africaine et internationale envers le Mali ». Même si l'action de la CEDEAO s'est, suite au renversement d'IBK, manifestée au départ par un blocus du Mali pendant plus d'un mois, celle-ci a fini par devenir amicale pour permettre au pays de se reconstruire, le Président déchu ayant personnellement et publiquement déclaré sa décision de renoncer au pouvoir. C'est donc pour permettre au Mali de se reconstruire sur des bases saines et durables qu'a été constitué le Comité de Suivi et de Soutien à la Transition dirigée par le Président Bah N'Daw. D'où la volonté de Moctar Ouane d'adresser ses « sincères remerciements aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, à travers le Conseil de Paix et de Sécurité, et au Président de la Commission de l'Union africaine, notre frère Moussa Faki MAHAMAT, pour la décision de mettre en place le Groupe de suivi et de soutien à la Transition au Mali ». Dans ces moments cruciaux de son histoire et de son existence, le Mali a besoin de mains amicales pour rebondir et se reconstruire. C'est donc à juste titre que le Premier ministre peut déclarer que « Le peuple et le Gouverne-

ment du Mali apprécie hautement la présence à leurs côtés, de frères, voisins, amis et partenaires, disposés à nous apporter leur expertise et leur assistance, en vue de réussir la Transition en cours, expression de la volonté de notre peuple d'écrire une nouvelle page de l'histoire de notre pays, en posant les fondations devant lui permettre de mettre fin durablement à l'occurrence des crises ». C'est opportunément que Moctar Ouane évoque la crise multidimensionnelle qui a frappé le Mali suite aux élections présidentielles et législatives contestées de 2018 et 2019, aggravée par la COVID-19 qui ont fini de mettre à terre un pays déjà profondément meurtri. « Cette situation a eu des répercussions sur tous les segments de la vie de notre nation. Elle a impacté et continue d'impacter sévèrement l'économie, le tissu social, la résilience générale de nos braves populations, ainsi que le rythme de mise en œuvre des politiques de développement, y compris la quête de paix et de stabilité à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui s'en est trouvée fortement contrariée », a déclaré le Premier ministre malien.

C'est donc une « bienheureuse initiative » de la communauté internationale envers le Mali que salue Moctar Ouane, à juste titre. « C'est pourquoi, dira le Premier ministre malien, nous accueillons favorablement l'offre de soutien et l'accompagnement de l'Union africaine dans cette phase de refondation pour l'avènement du Mali Koura, c'est-à-dire du Mali Nouveau ». Et Moctar Ouane d'ajouter : « Dans cette perspective, la tenue de la présente réunion revêt une importance capitale en ce qu'elle est destinée à mobiliser les partenaires bilatéraux et multilatéraux au plan africain et mondial afin d'aider le Mali dans un contexte régional et international particulièrement difficile ». En effet, c'est un tel accompagnement, en lieu et place de l'embargo, que les Maliens ont sollicité depuis le début de la crise née du renversement du pouvoir ancien. Nos compatriotes, devant ce qui était apparu comme un harcèlement et la marque d'une certaine inimitié de la CEDEAO, avaient fini par croire que l'organisation ouest africaine et l'UA étaient du côté d'IBK et contre eux. La présente initiative sera donc perçue par le Peuple malien comme l'expression de la solidarité africaine et internationale envers leur pays.

Le Premier ministre Moctar Ouane peut ainsi décliner le programme d'action de la Transition pour les prochains mois, et qui se décline ainsi:

- « 1. Le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national;
2. Le redressement de l'État et la création des conditions de base pour sa refondation ;
3. La promotion de la bonne gouvernance ;
4. La refonte du système éducatif ;
5. L'adoption d'un pacte de stabilité sociale ;
6. Le lancement du chantier des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives ;
7. L'organisation des élections générales ;
8. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ».

Il apparaît que le soutien de la communauté internationale ne sera pas de trop pour aider les autorités de la Transition à mettre en œuvre ledit programme d'action essentiel pour la réussite de la Transition. Cependant la communauté internationale au chevet du Mali a besoin de garantie des autorités maliennes, garantie que le Premier ministre donne en ces termes : « nous prenons la pleine mesure de la confiance de nos partenaires et de leur soutien, et nous nous engageons à mériter cette confiance et à être à hauteur d'attente et de mission.

Pour ma part, je puis vous donner l'assurance,



chers partenaires du Mali, que les conclusions et recommandations qui sortiront de ces asises, et qui, sans doute, s'inscriront en droite ligne de la Charte et de la feuille de route, seront prises en compte pour consolider les actions à mener et pour parvenir à l'atteinte des objectifs de la Transition ».

Il appartient maintenant aux Maliens de tous bords de montrer leur bonne foi et leur détermination à aller dans le sens de la réconciliation nationale indispensable à la réussite de la Transition. Le rôle des militaires est essentiel pour réunir les Maliens autour de l'essen-

tiel. Pour cela ils doivent se mettre à l'écoute de leurs concitoyens, notamment dans la constitution du Conseil National de Transition. La mésentente qui a caractérisé le pouvoir d'IBK doit être dépassée car c'est ensemble que les Maliens doivent jeter les bases du Mali nouveau, Malikura, pour que des rancœurs accumulées naisse la volonté commune de réconciliation nationale qui porte en avant vers la paix tant recherchée.

■ **Diala Thiény Konaté**



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Littérature malienne : Serges Cyrille Kooko, lauréat du prix Maurice Koné la différence 2020

Les lauréats de l'édition 2020 du concours international de poésie La Différence ont été annoncés, dimanche 29 novembre. Comme annoncé précédemment, le poète malien nommé dans la catégorie Maurice Koné remporte finalement le prix.



Le nommé devient finalement le lauréat ! Eh, oui ! Serges Cyrille Kooko, directeur de publication des éditions Innov Mali, remporte le prix Maurice Koné du concours international de poésie La Différence, édition 2020.

Malgré une absence avérée d'accompagnement des autorités politiques, les écrivains maliens se sont toujours battus avec les maigres ressources dont ils disposent pour faire émerger la littérature malienne et la hisser au firmament de toute la littérature francophone. Ce devoir, Serges Cyrille Kooko l'accomplit en remportant le Prix Maurice Koné de la poésie lors du concours international de poésie La Différence.

Grâce à son poème « Avec eux ! », Serges Cyrille Kooko sort la tête haute de ce concours. Juste après l'annonce des lauréats en ligne, Joël Des Rosiers, poète, médecin et membre de l'Académie des Lettres du Québec, au Canada, n'a pas manqué de faire savoir les qualités de ce poème présenté par le poète

malien. « On sent dans le poème "Avec eux !", où il est question à la fois d'être dedans et dehors, une question d'étrangeté qui semble traverser le poème », a-t-il témoigné.

« Ils faisaient semblant de m'accepter
Mais je me sentais mal au milieu

De ces sourires de façade
De ces ambiguïtés incongrues
De leurs amitiés inamicales », lit-on dans ce poème « Avec eux ! ».

Contacté par téléphone, M. Cyrille Kooko n'a pas pu cacher sa plus grande satisfaction. « J'étais déjà très heureux de faire partie des finalistes », a-t-il déclaré avant de laisser entendre toute sa surprise à l'entente de son nom comme lauréat dans la Catégorie Maurice Koné La Différence 2020. « Ça fait très longtemps que je n'ai pas été aussi content et fier », a-t-il finalement reconnu.

Le poète international estime que cette distinction n'est qu'« un accomplissement » qui va lui permettre d'avoir plus confiance en soi. « Je ne perds donc pas mon temps en écrivant.

Ce prix me donne la force de continuer sur la même lancée », affirme M. Cyrille Kooko.

Le poète a pourtant de grandes ambitions. Il rêve décrocher dans les années à venir le prix Goncourt. « Il faut rêver grand », conclut-il tout en faisant comprendre toute sa fierté d'avoir « porter haut le nom du Mali ».

Rappelons que « pour cette édition unique sous Covid-19, l'utilisation recommandée de l'un des trois adverbess (même si, encore ou peut-être) rendait la tâche plus subtile. Exprimer ainsi sa notion de différence poétiquement sous un angle bien particulier : l'opposition, l'hypothèse, la requête ? Mais sans pénaliser la force de la thématique... ». Notons qu'à partir de l'été 2021, tous les poèmes nommés seront disponibles dans le recueil des nominés et lauréats de La Différence.

Togola

Source : Le Pays- Mali

Crise politique en Côte d'Ivoire : La jeunesse d'opposition monte au créneau

Après une première prise de contact officielle il y a deux semaines entre le président réélu Alassane Ouattara et le meneur de l'opposition Henri Konan Bédié, les négociations pour la résolution de l'actuelle crise politique sont à l'arrêt. Face au silence des deux côtés, les jeunes militants des différents partis d'opposition se sont exprimés ce vendredi, 27 novembre, pour assurer que le mot d'ordre de désobéissance civile lancé le 20 novembre dernier est toujours en vigueur.

Une semaine après la suspension unilatérale du dialogue politique par Henri Konan Bédié, le 20 novembre, la discrétion semble de mise, tant du côté des partis d'opposition que de celui du pouvoir. Ce vendredi, les sections jeunesse des différentes plateformes d'opposants en ont profité pour occuper l'espace et relayer le message habituel de leurs aînés. À savoir le non-respect de la Constitution par le président Alassane Ouattara, fraîchement réélu pour un troisième mandat contesté par ses adversaires. Le président de la jeunesse du PDCI, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire, Valentin Kouassi, tient également à rappeler que la consigne de désobéissance civile lancée aux militants avant le scrutin présidentiel est toujours de mise. « L'opposition dans son ensemble a déclaré ne pas reconnaître cette élection, déclare-t-il. Le président [Henri Konan] Bédié, en homme de paix, a montré toute sa volonté d'aller à la paix. Mais cela ne signifie pas qu'il renonce au combat. Jamais nos leaders ne



nous ont instruits sur un quelconque mot d'ordre en dehors de celui en vigueur depuis le 20 septembre 2020, à savoir la désobéissance civile ». Les jeunes opposants ne précisent pas pour autant comment cette dernière doit se traduire, maintenant que l'élection s'est tenue. Mais ils rappellent les diverses conditions préalables à toute reprise du dialogue, dont la libération des figures de l'opposition, parmi

lesquelles le président du FPI (Front populaire ivoirien), Pascal Affi N'Guessan. Plus tôt dans la semaine, le gouvernement assurait tout de même que malgré la suspension du dialogue, le chef de l'État Alassane Ouattara et son meilleur ennemi Henri Konan Bédié échangeaient en permanence.

Source : RFI





Burkina Faso : Le parti du président Kaboré n'obtient pas la majorité législative

La Commission électorale nationale indépendante (Céni) a proclamé, dans la nuit du samedi au dimanche 29 novembre, les résultats provisoires des élections législatives. Le Mouvement du peuple pour le progrès, le parti du président réélu Roch Marc Christian Kaboré, obtient 56 députés. Mais il n'a pas la majorité absolue, fixée à 64 sièges. Cela signifie qu'il devra compter sur les autres partis de l'alliance des partis pour la majorité présidentielle.

Victorieux de la présidentielle du 22 novembre avec 57,87% des voix dès le premier tour, Roch Marc Christian Kaboré voit son parti, le Mouvement du peuple pour le progrès, arriver en tête des élections législatives, dont les résultats provisoires ont été communiqués par la Céni. Le MPP obtient 56 députés, soit un total insuffisant pour avoir la majorité absolue au sein de l'assemblée nationale. Celle-ci est, en

effet, fixée à 64 députés. Le parti du président Kaboré devra donc travailler à consolider son alliance avec les autres partis membres de l'alliance présidentielle.

Chute de l'UPC de Zéphirin Diabré
Eddie Komboïgo pourrait occuper le fauteuil du chef de file de l'opposition avec les 20 députés de son parti, le Congrès pour la démocratie et le progrès. Le Nouveau temps pour la démocratie, un parti membre de la majorité

présidentielle, crée la surprise en emportant 13 sièges.

L'UPC de Zéphirin Diabré, l'actuel chef de file de l'opposition, chute et se retrouve en quatrième position avec 12 députés. L'Union pour la renaissance/Mouvement Sankariste, présidé par Bénéwendé Stanislas Sankara, gagne cinq sièges, selon ces résultats provisoires. Le Mouvement pour le Burkina du futur gagne quatre sièges pour une première participation à des élections.

L'ADF/RDA, le Rassemblement patriotique pour l'intégrité et le Parti pour le développement et le changement remportent chacun trois sièges. Quant au mouvement Agir ensemble, qui a soutenu la candidature de Kadré Desiré Ouedraogo à la présidentielle, il obtient deux sièges de députés.

Sur les 126 partis, formations et regroupements d'indépendants qui étaient en compétition pour les 127 sièges de députés, seulement 15 ont pu obtenir au moins un siège.

Source : RFI

Tournoi UFOA A U20 : La Gambie brise le rêve du Sénégal

Coup de théâtre au Tournoi UFOA A U20 de Thiès. Alors que tout le monde voyait le pays organisateur sur la plus haute marche du podium face à des Scorpions juniors que les Lionceaux avaient surclassés 5-1, lors de la phase de poules, les Gambiens ont déjoué tous les pronostics en s'imposant en finale 4-3 aux tirs au but. La sélection gambienne est apparue complètement métamorphosée, dimanche au stade de Thiès. Elle a mené deux fois au tableau d'affichage et si les locaux ont réussi à refaire leur retard, ils craqueront logiquement dans la séance des tirs au but, remportée 4-3 par les Scorpions juniors. Organisateur de la compétition, le Sénégal se voyait déjà en phase finale de la CAN U20, Mauritanie 2021 et personne au pays de la Teranga ne se doutait du sacre de Libasse Guèye et de ses coéquipiers. C'était sans compter avec les juniors gambiens qui, grâce

à leur succès, deviennent les premiers à inscrire leur nom au palmarès de la compétition et décrochent, au passage, le ticket de la phase finale de la prochaine CAN que la Mauritanie abritera en 2021. Pour mémoire, la Gambie a éliminé la Guinée (0-0 puis 5-4 aux tirs au but) en demi-finale, alors que l'hôte du tournoi, le Sénégal a écarté la Guinée-Bissau, aux tirs aux buts également (0-0, 5-4). Le gros trou noir de cette première édition du Tournoi UFOA A restera, sans conteste, la décision des organisateurs de donner match perdu au Mali contre la Guinée-Bissau, dès la première journée de la phase initiale. Raison invoquée par la commission, le test positif à la Covid-19 de huit joueurs des Aiglons et du sélectionneur, Mamoutou Kané « Mourlé ». La sélection malienne est la tenante du titre continental et était l'équipe la plus attendue à Thiès.

Malheureusement, les champions d'Afrique en titre ne pourront pas défendre leur couronne en Mauritanie, en grande partie, à cause de cette affaire scabreuse évoquée plus haut. Certes, les protégés de Mourlé auraient pu se qualifier s'ils avaient, après la défaite concédée sur tapis vert devant la Guinée-Bissau, gagné leurs deux restants matches de la phase de poules face, respectivement, à la Guinée et à la Mauritanie. Mais disons-le sans ambages, peu d'équipes peuvent avoir les ressources morales et physiques suffisantes pour surmonter un tel handicap. Avec la crise sanitaire, ceux qui ont en charge la gestion du football national, notamment la Fédération malienne de football (Femafoot) et le département de tutelle, doivent s'attendre désormais à tous les scénarios dans les compétitions internationales. Aussi longtemps que durera la pandémie du coronavirus, le sport mondial sera contraint de s'y adapter et tant pis pour ceux qui ont la mauvaise habitude de laisser les choses se faire pour ensuite réagir!

Djènèba BAGAYOKO
Source : L'ESSOR





Bélier (21 mars - 19 avril)

Les planètes vous mettent d'accord avec vos ambitions professionnelles. Vous avez du pain sur la planche. Soit votre job vous donne entière satisfaction, soit vous êtes dans une situation de changement professionnel et vous avez besoin d'être épaulé.

Rien ne sert de courir après votre argent. Vous avez voulu jouer les généreux et vous n'avez aucun retour ? Inutile de ruminer et d'engendrer du stress, vous ne changerez pas les gens. Vous serez plus prudent la prochaine fois, parole de Bélier !



Taureau (20 avril - 19 mai)

L'entrée du Soleil, dans votre signe, va générer un peu plus de dynamisme et d'esprit d'initiative. Aujourd'hui, ami Taureau, vous semblerez reprendre quelque peu goût à ce que vous faites. Ce ne sera pas encore Byzance, mais ce ne sera plus la Bérézina !

Déjà en progression constante, vos gains continueront d'évoluer largement selon vos espérances, et sans doute bien au-delà, notamment grâce à la présence dynamisante de Mars dans le secteur de vos finances. De quoi booster vos placements bancaires...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

La Lune quitte votre maison 6 et va vous donner le temps de vous remettre de vos émotions. Calculez, faites des comptes et des prévisions et attendez ! La lune noire vous empêche d'y voir clair. Elle fait une coupure dans votre carrière. C'est un moment de flou.

Vous êtes en plein chamboulement concernant vos biens familiaux et immobiliers. Ce sera long mais porteur de stabilité sur le long terme. L'argent ne rentre pas trop en ce moment. Consacrez-vous à votre famille en attendant. Ils ont besoin de vous.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Uranus vous fera fonctionner à plein régime et vous sensibilisera à toutes les nouveautés qui se présenteront. Ce sera le moment pour certains d'entre vous de prendre un vrai tournant. Mais, quelle que soit votre position, veillez à assurer vos arrières.

Effaré par ces frais qui s'accumuleront, vous prendrez des décisions draconiennes en matière de dépenses. Vous vous moquerez éperdument d'avoir un train de vie ressemblant à celle d'un moine tibétain du moment que vous serez sécurisé matériellement.



Lion (22 juillet - 23 août)

Cher ami Lion, il faut vous attendre à une petite baisse de régime dans le travail. Il se trouve que vous avez besoin de quelques jours de vacances. Vous pourriez avoir envie de tout envoyer valser, mais vous saurez garder votre calme.

Une journée qui s'annonce un peu laborieuse financièrement, mais rien de bien alarmant. La nécessité de gérer minutieusement vos finances est de plus en plus obligatoire, hormis cela, aucun problème à l'horizon. Soyez raisonnable aujourd'hui.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Ami Vierge, vous pourrez vous présenter aujourd'hui à votre poste de travail en retard, ne pas vous excuser auprès de votre responsable et vous payer le luxe de quitter votre poste en avance. Professionnellement parlant, vous ne manquerez pas d'air !

Quelques recommandations pour vous prévenir d'une éventuelle banqueroute ou d'une situation d'endettement vous feront prendre aussitôt la mouche. Vous vous cabrez en décochant quelques flèches de colère à vos proches. Votre rancune sera tenace !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des décisions ne sont pas suivies d'initiatives. Vous réalisez que les conditions de travail ne sont pas idéales pour répondre à ce que l'on vous demande. Un collègue peut se reposer sur vous et attendre vos services, tandis que vous êtes déjà affairé.

Un proche peut vous donner du mobilier à retaper ou de bonnes adresses pour réaliser des économies. Les astres en Lion vous poussent à consommer beaucoup et le budget peut manquer. Il est utile de réaliser quelques économies, avec des petites sommes.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Attention à ne pas vous sacrifier au travail. Ce n'est pas à vous de tout faire. Exigez la répartition équitable du travail. Vous manquez de visibilité quant à votre avenir professionnel. Vous n'y pouvez rien. Il faut patienter.

Vous retrouvez provisoirement une bonne stabilité financière. Une rentrée d'argent pourrait arriver de nulle part. Vous décidez de la mettre bien au chaud sur un compte d'épargne. Vous vous offrirez un week-end en amoureux au printemps prochain.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Si récemment vous avez tenté un projet, vous recevez des bonnes nouvelles. Votre futur professionnel est assuré, votre carrière est lancée, vous êtes en progression. Aujourd'hui de nouvelles opportunités vous permettent d'évoluer encore plus.

Vous préférez éviter les débats sur les sujets qui touchent aux finances surtout lorsque vous vous retrouvez en famille, même si autour de vous l'ambiance est positive c'est le genre de conversation qui peut très rapidement dégénérer.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Si certaines personnes ont l'étoffe des héros..., aujourd'hui, vous aurez surtout l'étoffe d'un boss ! C'est déjà pas si mal. Dans votre job, des envies de nouveautés vous porteront littéralement. Dans votre entreprise, vous serez avant tout polyvalent...

Mars sera le super gestionnaire du zodiaque, et de vos finances par la même occasion... Fluide, sera le mot parfait pour caractériser la manière dont circulera l'argent sur vos comptes bancaires. Pas le moindre hic sur votre argent, du moins pour aujourd'hui...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Au bureau, vous serez replié sur vous-même, vous serez dans l'intériorisation de vos émotions. Vous réfléchissez à votre nouveau poste. C'est si excitant ! Évidemment vous allez vous démarquer de vos prédécesseurs. Vous serez très inventif.

Petite incertitude concernant le versement de votre salaire. Cette promotion sera effective à partir de quand ? Votre directeur n'a pas été très clair à ce sujet. Vous allez appeler le comptable pour avoir des éclaircissements.



Poisson (19 février - 21 mars)

Ce sera en petit comité que vous donnerez le meilleur de vous-même. En Balance, le duo Mercure/Vénus illustrera votre besoin d'agir au sein d'une équipe restreinte pour libérer votre créativité. Vos initiatives seront pour la plupart bien accueillies.

Faites en sorte que vos bonnes idées, associées à votre flair, soient payantes. En dénichant une assurance plus intéressante, une banque offrant de meilleurs services, vous gagnerez des euros. Le jeu de piste sera laborieux, mais les résultats seront là.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous